

**Zeitschrift:** Der Kreis : eine Monatsschrift = Le Cercle : revue mensuelle  
**Band:** 33 (1965)  
**Heft:** 7

**Artikel:** L'uranisme en Angleterre  
**Autor:** Lacoste, Raymond  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-569925>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## L'uranisme en Angleterre

Nous publions ci-après un article de la plume de Raymond Lacoste, paru le 16 juin 1965 dans «Carrefour», Paris. Bien que les sentiments de monsieur Lacoste ne soient pas très charitables envers notre minorité et qu'ils s'identifient largement avec l'étroitesse d'esprit qu'on peut observer dans les milieux officiels de la France actuelle, l'exposé ci-après a sans doute une certaine valeur documentaire. C'est uniquement pour cette raison que nous le soumettons à nos lecteurs.

C.W.

Après une étude sur les jeunes amateurs de la drogue, l'auteur de l'article se penche sur le problème de l'homosexualité en Angleterre. Il continue :

Mais la jeunesse anglaise n'est pas seulement victime des stupéfiants. Les Anglais pratiquent, en grand, le vice socratique. Au cours du débat scandaleux qui s'est déroulé le 24 mai dernier à la Chambre des Lords, sur une motion de lord Arran ayant pour but de «légaliser» ces révoltantes pratiques «*si elles étaient le fait d'individus majeurs et si elles avaient lieu à huis clos*», on a révélé qu'il y avait, outre-Manche, environ un demi-million d'adentes. D'autres orateurs ont généreusement fixé le total à plus d'un million. Il y a deux ans, la Chambre des Communes parlait de deux millions ! Lord Arran, qui a témoigné d'une grande indulgence pour ces misérables, a reconnu que les collègues anglais étaient des pépinières d'*homosexuels*. Lord Roxallan a même avoué qu'il était difficile d'empêcher ces peu intéressants personnages de se glisser dans les milieux de dirigeants scouts.

En 1958, une commission parlementaire (la commission Wolfenden) avait recommandé de modifier la loi qui considère comme un crime ces pratiques. Il est assez scandaleux que le «Conseil de surveillance morale de l'Église d'Angleterre» (!) ait approuvé le projet Wolfenden. On a vu l'autre jour deux archevêques anglicans, celui de Cantorbéry et celui d'York, et l'excellente lady Gaitskell plaider l'indulgence pour les «petits messieurs». Le clergé anglican, apparemment, considère comme fariboles la punition céleste infligée aux habitants de Sodome et de Gomorrhe.

La Chambre des Lords, par un étrange vote palindromique (de 94 voix contre 49), avait donc recommandé d'autoriser les actes contre nature entre adultes majeurs, à condition qu'ils aient lieu à huis clos. Lord Arran et le député Leo Abse croyaient triompher, mais, le 26 mai, la Chambre des Communes s'est heureusement chargée de repousser la motion aberrante de la Chambre haute, par 178 voix contre 159. Le nombre considérable des votes favorables à l'indulgence pour les invertis *risque* néanmoins d'encourager singulièrement ces individus à faire parade de leurs vices.

La loi actuelle, en Angleterre, inflige une peine allant jusqu'à deux ans de prison — et parfois la prison à vie — aux coupables. Jusqu'en 1861, la sodomie était passible de la peine de mort — même lorsque le partenaire était du sexe féminin — et, au XVIIIe siècle, lord Castle-haw fut proprement décapité pour l'avoir pratiquée — conjugalement — avec sa femme.

Ce vice est si répandu outre-Manche — 37 % des Anglais, d'après la fameuse enquête Kinsey, ont, à un moment de leur existence, commis des actes homosexuels — qu'en 1963 plus de 1.000 individus furent condamnés et que 200 garçons de 41 à 21 ans furent convaincus de pareils crimes. On les expédie généralement à la prison de Borstal où ils peuvent, bien entendu, se livrer à leur sport favori.

Ces mesures ne paraissent pas avoir freiné la popularité — si l'on peut dire — de ce vice outre-Manche. Il y a quatre ans, un sous-secrétaire d'Etat permanent au Foreign Office était surpris, dans un fourré de Saint James Park, en « conversation criminelle » avec un tambour de la garde (dont les casernes sont voisines). Et, l'autre semaine, l'ancien président du parti libéral, lord Moynihan, était arrêté dans un « lavatory » de Leicester square. Il eut le bon esprit de mourir trois jours après, d'une attaque d'apoplexie, ce qui lui évita une déshonorante comparution devant le juge.

Mais la tradition est ancienne : il y a un siècle et demi, l'évêque anglican de Clonfert, en Irlande, fut surpris (en vêtements sacerdotaux, ce qui aggravait le cas), dans la compagnie compromettante de son bedeau ! Et le fameux procès intenté en 1885 à Oscar Wilde par le marquis de Queensberry, qui accusait l'auteur d'avoir corrompu lord Alfred Douglas, son fils, envoya, pour trois ans de hard labour, le malheureux Oscar à la geôle de Reading où il eut tout le temps d'écrire son « De Profundis ».

Il est assez piquant que, le 24 mai, ce soit précisément le descendant du vieux marquis de Queensberry, l'actuel chef de nom et d'armes de cette illustre maison, qui ait plaidé en faveur des uranistes : « *Je compte nombre d'entre eux parmi mes amis (hum ! hum !), je puis assurer que ce sont des gens d'une moralité supérieure à celle de bien des hétérosexuels* », a proclamé ce bon jeune homme. Les mânes d'Oscar Wilde ont dû éprouver quelque satisfaction posthume de voir le descendant de son persécuteur faire amende honorable et prendre la défense de ses pareils.

Il n'a pas été le seul. L'évêque (anglican) de Chichester s'est même indigné de ce que l'horreur qu'inspirent les émules de Corydon ne soit pas témoignée à l'encontre des actes de paillardise « normaux ». Pour le digne ecclésiastique, c'est du pareil au même ! L'évêque de Southwark s'est attendri, lui aussi, sur le sort tragique de ces dépravés.

Heureusement, des orateurs énergiques ont montré les conséquences affreuses de ce projet de loi insensé. Lord Stoneham a souligné qu'il aboutissait, en somme, à tolérer le vice en privé. Le maréchal Montgomery s'est indigné de la corruption qu'il risque d'encourager dans l'armée : « *Qu'arrivera-t-il, s'est exclamé le maréchal, sur un porte-avions (sic), où 3.000 jeunes gens vivent dans une étroite promiscuité, s'ils voient leurs officiers se livrer impunément à ces pratiques honteuses ?* » Lord Kilmuir, lord Dilhorne, anciens lords chanceliers, et lord Goddard, ex-lord chief Justice (qui savent de quoi ils parlent) ont protesté de même. Il existe en Angleterre, a dit lord Goddard, des « sociétés de sodomites » qui recrutent des adeptes. La sodomie, a dit encore lord Goddard, était en France un « cas royal » justiciable de la plus haute juridiction.

Il est à remarquer que le *Times*, le *Telegraph*, le *Guardian*, le *Mirror*, l'*Observer*, le *Sunday Times* ont réclamé l'abolition de la loi actuelle et l'indulgence pour les « adultes consentants ». La B.B.C. a eu le mauvais

goût de consacrer, sur l'écran de la télévision, plusieurs interviews et plaidoyers en faveur de ces contempteurs du sexe faible ! Dans les colonnes publicitaires du *Times*, on peut lire des annonces de la « Société pour la réforme de la loi sur l'homosexualité ». Ces petits messieurs s'offusquent en effet de l'inégalité dont ils se disent victimes; la loi ne punit pas, il est vrai, les « femmes damnées » : pourquoi, disent-ils, deux poids et deux mesures. Quant au *New Statesman*, il développe un plaidoyer pour les corydons en invoquant le témoignage de Freud selon lequel « *l'homosexualité n'est ni un vice ni une dégradation* ».

Le 26 mai, la Chambre des Communes a repoussé (de peu) le projet aberrant du comte d'Arran qui avait été approuvé par le lord chancelier, par lord Shackleton, ministre de la Défense, par lord Mitchison, par lord Bowden, ministre d'Etat chargé de l'Education (!), par le duc de Bedford, par lord Chuter Ede, ex-ministre de l'Intérieur, par l'octogénaire lord Attlee et par la baronne Gaitskell qui semble pardonner bien facilement l'injure faite à son propre sexe par ses contempteurs.

A la Chambre des Communes, sir Cyril Osborne a victorieusement combattu le projet soutenu par Mr. Leo Abse qui reprenait la folle motion de lord Arran. Il ne lui a pas été difficile de montrer que l'indulgence témoignée au « troisième sexe » était déplacée. La quasi-totalité des individus condamnés pour trahison se recrute parmi cette peu reluisante catégorie. Les trois fameux espions (du meilleur monde) qui appartenaient au Foreign Office et à l'intelligence Service (« Kim » Philby, Guy Burgess et D. Mac Lean) en étaient. Les agents de la « Rote Kapelle », avec l'espion double von Puttlitz, pendant et après la guerre, aussi; le jeune traître de l'amirauté que les services soviétiques avaient fait chanter, également !

Sir Cyril Osborne, au milieu des protestations des nombreux défenseurs des uranistes, s'est écrié : « *Allez-vous encourager la sodomie à huis clos ? L'indulgence témoignée aux adeptes servira demain d'excuse pour justifier les intoxiqués d'Oxford et les kleptomaniques.* » Il s'est en effet trouvé un membre de la Chambre des Pairs, le comte de Huntingdon, pour demander que l'âge du « consentement » auquel ces pratiques pourraient être autorisées soit abaissé de 21 à 18 ans ! Demain, peut-être, un noble lord poussera la mansuétude jusqu'à réclamer qu'on réduise à quinze ans l'âge auquel les icoglans de la nouvelle Sodome pourront impunément s'adonner à leurs récréations.

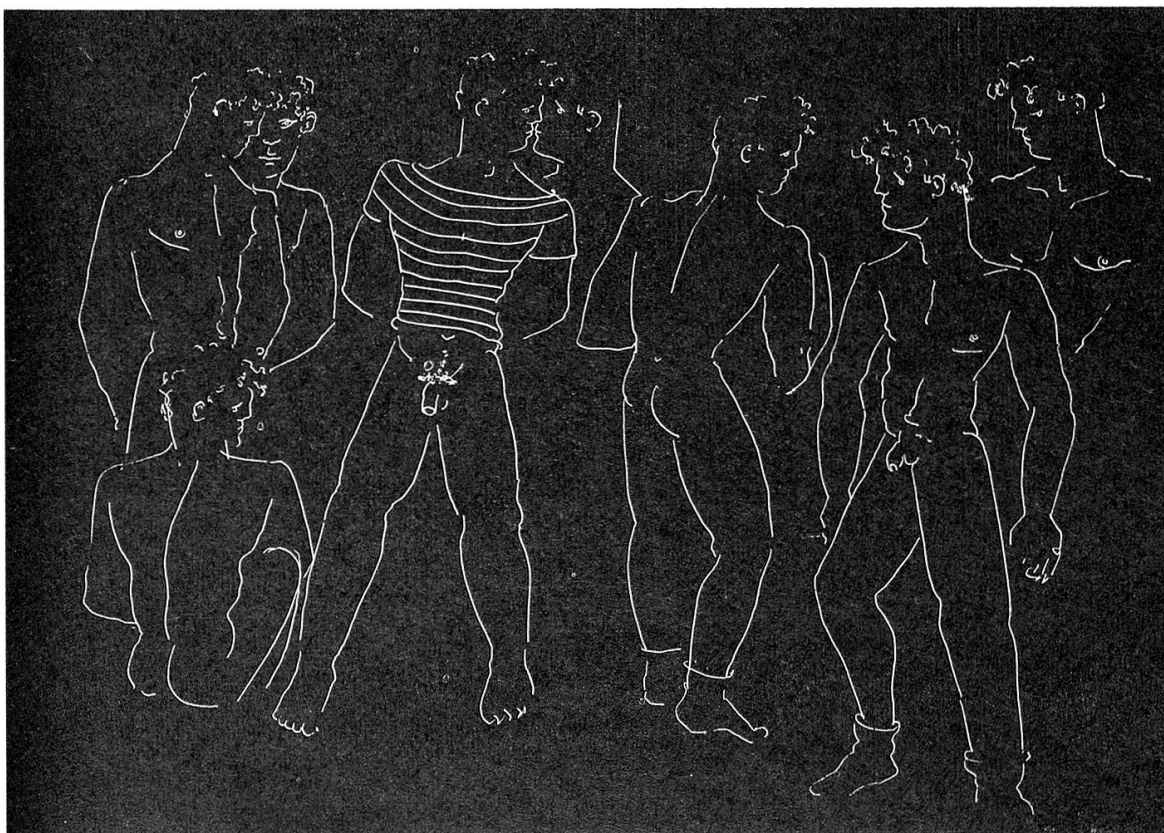
Ce qui est grave, c'est que les « chevaliers de la manchette », comme les nommait Casanova, aient trouvé outre-Manche tant d'illustres défenseurs parmi les législateurs et dans tous les partis. On doit donc féliciter ceux qui se sont opposés aux « réformateurs » : un député travailliste, M. Leadlitter, a protesté, par lettre au premier ministre, contre la motion défendue par son coreligionnaire politique Leo Abse. « *parce qu'elle tend à légaliser l'homosexualité et à élargir fâcheusement le domaine du vice en favorisant une désintégration de la moralité, particulièrement dans la jeunesse* ».

Les partisans de lord Arran et de M. Abse ont osé soutenir que les actes contre nature, « *s'ils ne sont pas commis en public, s'ils sont le fait d'adultes, ne sont pas attentatoires à la communauté* ». C'est faux. Comme

l'a remarqué M. Adair, le seul membre dissident de la commission Wolfenden, la présence, dans un quartier, d'un «ménage» vivant ouvertement et de façon notoire sous la protection de la loi aurait un effet pernicieux sur la jeunesse.

Les partisans de la réforme ont encore argué que, en France, l'homosexualité en soi, à moins qu'il n'y ait outrage public ou attentat à la pudeur, n'est pas réprimée par la loi. Cela est dû, sans doute, au fait que l'archichancelier Cambacérès était aussi un archipédéraste. On sait qu'un jour, arrivant en retard au Conseil d'Etat, il s'excusa auprès de l'Empereur en disant : «Sire, excusez-moi, j'étais avec une dame.» Napoléon, qui n'était pas dupe, lui répondit : «C'est bon, la prochaine fois tu lui diras : j'ai à faire, prends ta canne et ton chapeau et va-t'en !»

Certes, nos voisins d'outre-Marche n'ont pas le monopole de cette dépravation. Le catalogue des adeptes, depuis Monsieur, frère du roi, jusqu'au grand Condé et à Frédéric-le-Grand, sans oublier Marcel Proust et Gide, est inépuisable. Nul doute que les mânes de M. de Charlus et de M. de Vaugoubert, aux bord myrteux du Styx, n'aient adressé quelques remerciements reconnaissants aux nobles lords et aux membres de la Chambre des Communes qui ont jugé bon de plaider pour leurs peu virils compagnons.



Dessin suisse